



Hénin-Beaumont, le 6 juillet 2016

Venue de Jean-Luc Lahaye à Hénin-Beaumont : une programmation contestable

La municipalité d'Hénin-Beaumont a choisi de programmer Jean-Luc Lahaye pour le traditionnel concert de la fête nationale, le 13 juillet prochain.

Jean-Luc Lahaye est un chanteur populaire et il ne nous appartient pas de porter un jugement sur la qualité artistique de ses chansons, qui plaisent à un large public nostalgique des années 80.

Pour autant, la programmation de Jean-Luc Lahaye est pour le moins contestable, en raison de ses récents démêlés judiciaires.

Condamné une première fois en 2007 à 10 000 euros d'amende pour « atteintes sexuelles sur mineure de moins de 15 ans »¹, le chanteur a à nouveau été condamné en 2015 à une peine d'un an de prison avec sursis pour « corruption de mineure » pour avoir demandé à une jeune fille de 14 ans de s'adonner à des jeux sexuels par webcam interposée. A la suite de son renoncement à faire appel le 1^{er} avril 2016, cette nouvelle condamnation est devenue définitive².

Dans son autobiographie parue en avril dernier, le chanteur revendique son penchant pour les jeunes filles³.

En dépit de ces condamnations et de ces propos provocateurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a malgré tout pris la décision d'inviter Jean-Luc Lahaye.

N'y avait-il pas des chanteurs ou des groupes régionaux moins onéreux et moins contestables à inviter pour la fête nationale ?

David NOËL,

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF
Conseiller municipal PCF d'Hénin-Beaumont

¹ Libération, 9 janvier 2007 : http://www.liberation.fr/societe/2007/01/09/jean-luc-lahaye-a-l-amende-douce_81383

² 20 Minutes, 1^{er} avril 2016 : <http://www.20minutes.fr/societe/1818055-20160401-chanteur-jean-luc-lahaye-definitivement-condamne-corruption-mineure>

³ Le Figaro, 6 avril 2016 : <http://www.lefigaro.fr/musique/2016/04/06/03006-20160406ARTFIG00033-jean-luc-lahaye-fait-son-mea-culpa-dans-son-nouveau-livre.php>

